

**DOCUMENT DE PROJET****Mauritanie****Intitulé du projet :** Promotion des emplois et d'autres moyens de subsistance respectueux de l'environnement**Numéro du projet :** 00134304**Partenaire de réalisation :** Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)**Date de démarrage :** 12 Mars 2021**Date d'achèvement :** 31 décembre 2021**Date de réunion du CLEP :** 11 mars 2021**Description succincte**

Le projet est une contribution directe au plan de riposte socioéconomique contre les effets de la COVID19 à travers le renforcement de la résilience économique des populations des régions les plus arides et enclavées du pays. Ainsi il vise comme résultat l'accompagnement à l'entrepreneuriat de 2 000 bénéficiaires femmes et jeunes des régions arides du pays.

Les initiatives prévues par le projet viennent en complément d'interventions initiées par une première phase qui a été exécutée depuis 2018 à travers la promotion de l'auto-emploi à travers un encadrement technique et un appui financier pour le démarrage d'activités génératrices de revenus, pour résorber le chômage parmi les couches féminine et juvénile. La stratégie de filières porteuses de développement économique local sera utilisée afin d'identifier et prioriser les domaines dans les lesquels les populations pourront développer des microentreprises. Spécifiquement le maraîchage, l'aviculture et les métiers à valeur ajoutée sur le bétail (boucherie, tannerie, crèmerie, etc.) seront également envisagés. Le programme vise la réalisation de l'output 1.2 du CPD (2018-2022) tout en intégrant la dimension genre à tous les niveaux.

Dans sa première phase le projet a contribué à l'amélioration des conditions de vie d'environ 70 000 personnes dont 70% des femmes.

Dans cette seconde phase le projet sera mis en exécution nationale, avec des réalisations au niveau de vingt (20) localités des Moughataa de Ould Yengé (Wilaya du Guidimakha) et Barkéol (Wilaya de l'Assaba) (Plus particulièrement les communes de Ould Yengé, Bouly, Laouissi et Lebher) et permettront d'améliorer les opportunités d'insertion et de développement d'activités économiques génératrices de revenus. 2000 jeunes (entre 18 et 35 ans) dont 1700 femmes bénéficieront directement du projet.

Le projet capitalise sur les expériences et avantages comparatifs du PNUD notamment en matière d'appui à la résilience des communautés vulnérables et favorisera les synergies complémentaires avec d'autres projets mis en œuvre dans la zone.

Effet contribuant (PNUAD/DPP, DPR ou DPM) : Les institutions chargées du pilotage économique élaborent et mettent en œuvre des politiques qui contribuent à une croissance inclusive et durable

Effet 1CPD. La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant des capacités productives qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus

**Produit 1 :** Des moyens de subsistance alternatifs, résilients, respectueux de l'environnement et rentables, sont renforcés et développés au profit des groupes de femmes et des jeunes.

**Produit 2 :** Les capacités nationales d'exécution, coordination, et de suivi des opportunités d'emploi des femmes et des jeunes sont renforcées

Marqueur genre : GEN 3

<b>Total des ressources nécessaires :</b>	<b>1 493 000 USD</b>	
<b>Total des ressources allouées :</b>	<b>TRAC du PNUD :</b>	<b>200 000 USD</b>
	<b>Donateur :</b>	<b>1.243.000</b>
	<b>Gouvernement :</b>	<b>50.000</b>
	<b>Apports en nature :</b>	<b>Fonctionnaires État Bureaux</b>
<b>À financer :</b>	<b>0</b>	

**Approuvé par (signatures):**

Gouvernement	PNUD
Dr Taleb OULD SIDI AHMED Ministre de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports	Anthony NGORORANO Représentant Résident du PNUD
Date : 19 MAY 2021	Date : 19/5/2021



---

## I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La Mauritanie est un pays désertique dont 75% du territoire est exposé à des sécheresses récurrentes qui vulnérabilisent les populations des régions concernées. De façon spécifique la dépendance de ces populations de revenus tirés de l'agriculture et de l'élevage les rend économiquement fragile, avec une insécurité quant à leur pouvoir économique qui varie selon les conditions climatiques. Par ailleurs l'enclavement de ces contrées constitue un facteur qui limite l'accès de ces populations aux services sociaux dont l'enseignement et la santé. Cela contribue à un chômage massif des jeunes et des femmes de ces contrées qui pour la plupart se tournent vers l'immigration ou l'exode vers les pôles urbains. Dans ce contexte, les effets du COVID19 exacerbent la pression économique sur les populations qui voient le ralentissement de leur petit commerce saisonnier de bétail ou de produits maraîchers. Le plan national de riposte contre la COVID19 prévoit prioritairement l'appui aux ménages vulnérables et aux petits producteurs, à travers le renforcement des filières de production agricole, et la diversification des sources de revenus des populations des zones arides.

Afin de répondre à cette problématique, ce projet sera aligné sur les politiques nationales de sécurité alimentaire (SANAD), de développement agricole (PNDA), la stratégie nationale de la jeunesse 2015-2020 et de promotion des femmes à partir d'une approche de réduction des inégalités et d'élimination de l'extrême pauvreté, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de la société civile, surtout les regroupements féminins et des gouvernements locaux, ainsi que sur la capacité des communautés à faire face aux crises alimentaires. La population cible est de 2000 jeunes de 18 à 35 ans (300 hommes et 1700 femmes). Le projet se concentrera sur les groupes de jeunes et surtout de femmes au niveau de la zone d'intervention. La femme sera le groupe privilégié compte tenu de la situation de plus grande vulnérabilité et de son rôle fondamental dans la production agricole et la sécurité alimentaire.

Inscrit en contribution directe au plan de relance socio-économique post COVID-19, ce projet fait suite à une première phase qui a été identifiée et mise en œuvre de façon participative (groupements de jeunes et de femmes, autorités locales, Organisations Communautaires de Base, ONG locales etc). Il vient consolider les acquis de la première phase, tout en répondant surtout aux besoins exprimés par les communautés dans quatre autres communes des départements de Ould Yengé (Wilaya du Guidimakha) et de Barkéol (Wilaya de l'Assaba) et des autorités publiques.

Le projet appuiera les capacités de production et de gestion des actifs productifs des communautés à travers la formation des producteurs/productrices sur les techniques de transformation, de commercialisation des produits locaux et de réinvestissement.

Le projet est structuré autour de deux axes principaux :

- (i) Encadrement technique, apprentissage et accès à l'information des femmes et jeunes à la transformation des matières locales et impulser l'entrepreneuriat et le leadership des jeunes ;
- (ii) Renforcement des capacités des services technique décentralisés de l'État et de la société civile.

ADD

MA

---

## II. STRATÉGIE

Dans le cadre de l'articulation de son intervention, le PNUD en appui au gouvernement Mauritanien, a demandé un financement aux Funding Windows (Fonds Danois) pour soutenir le document de Projet Pays (CPD) 2018-2022, dont les objectifs sont axés sur ceux de la Stratégie de Croissance Accélérée et Prospérité Partagée (SCAPP).

Ce projet contribue directement à l'effet 1 du CPD à savoir : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant des capacités productives qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

Aussi, les groupes marginalisés, en particulier les pauvres, les femmes, les personnes handicapées et les personnes déplacées, ont accès à des services de base et à des actifs financiers et non financiers pour renforcer leurs capacités de production et bénéficier de moyens de subsistance et d'emplois durables.

Par ailleurs, le projet contribue aussi à la mise en œuvre du plan national de réponse au COVID-19 notamment le pilier 4 « Résilience, Relance Economique et Accès aux services sociaux de base » qui vise les résultats 4.1.1 : Soutien à l'activité formelle et informelle, 4.1.3 : Appui au PME, PMI et AGR impactées et 4.1.4 : Appui aux secteurs productifs en difficultés.

Le projet contribuera également à la mise en œuvre de la stratégie genre du bureau PNUD et aux objectifs de la nouvelle Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG) et de son Plan d'Action. Il s'agira de répondre aux besoins spécifiques des femmes (accès et contrôle des ressources naturelles, accès aux financements, amélioration de leurs revenus, allègement des tâches quotidiennes) et d'autres groupes vulnérables en matière d'opportunités d'emplois et de génération de revenus pour assurer le droit à l'alimentation, à l'égalité des sexes et à l'habilitation des femmes à l'adaptation et à la résilience aux catastrophes.

Il contribuera aussi à la stratégie nationale de la jeunesse 2015-2020 à travers le soutien à l'entreprenariat et l'insertion et à l'atteinte des ODD suivants :

- ✓ ODD 1 : Grâce aux activités génératrices de revenus créées, les communautés disposeront de revenus pour relever et améliorer leur niveau de vie ;
- ✓ ODD 5 : Le projet est GEN 3 avec 85% de femmes ciblées comme bénéficiaires ;
- ✓ ODD 6 : Le projet contribuera à la disponibilité et à l'accès facile à l'eau potable pour les ménages ;
- ✓ ODD 8 : Grâce à l'appui du projet, des emplois décents, et répondant aux normes environnementales standards, seront créés au profit des femmes et des jeunes ;
- ✓ ODD 13 : Le projet contribuera à travers des actions de renforcement des capacités des communautés sur les stratégies d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique.

Les interventions du projet au profit des organisations féminines renforcent également la résilience aux chocs climatiques à travers la diversification de leurs moyens d'existence par l'introduction d'activités non agricoles (donc moins sensibles au changement climatique) respectueuses de l'environnement. La nature des activités (moyens de production) dirigées par les femmes et les revenus générés contribueront à l'amélioration des conditions de vie des ménages et renforceront le pouvoir économique et décisionnel des femmes au sein des communautés bénéficiaires.

Aussi, le projet s'attellera à mettre en exergue les données ventilées par sexe et par âge pour faire ressortir la participation des femmes et le développement d'une base d'information solide relative au genre.

Le présent projet consolidera les actions initiées depuis 2018 avec les sources de financement de Funding Windows en continuant de renforcer les capacités techniques des acteurs des services décentralisés. Il s'agit des représentants locaux, de la jeunesse, du MASEF, de la sécurité alimentaire, environnement, agriculture, élevage, des autorités locales, des communautés, des organisations communautaires de base et des associations impliquées dans l'intégration de la dimension résilience et adaptation.

S'appuyant sur les leçons apprises, notamment des évaluations de projet et évaluations d'effet « soutien à une croissance inclusive et durable », le présent projet mettra en œuvre une importante composante d'ingénierie sociale visant le renforcement des capacités opérationnelles des bénéficiaires et une appropriation accrue pour la durabilité des investissements réalisés. Des indicateurs spécifiques seront intégrés et des données correspondantes seront collectées pour mesurer les progrès.

Sur le plan opérationnel, le projet sera exécuté par une équipe conjointe d'expertises qui sera ancrée au Ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports (MEJS) visant à créer et consolider les capacités nationales en matière d'exécution et de suivi des interventions du projet dans la perspective de leur pérennisation et de synergie avec les autres interventions nationales.

---

### III. THÉORIE DU CHANGEMENT

Les difficultés sont de plusieurs ordres, notamment :

- ✓ Le manque de prise en compte du genre ;
- ✓ Faible capacité de résilience des communautés ;
- ✓ Manque d'opportunités d'emploi en zone rurale ;
- ✓ Taux élevé du chômage parmi les couches féminines et juvéniles ;
- ✓ Faible capacité des services technique de l'État et de la société civile;
- ✓ Forte pression sur les ressources naturelles, notamment forestières.

Au regard de tout ce diagnostic, il est essentiel de mettre en œuvre des activités à même d'apporter un changement qualitatif et quantitatif, améliorant par conséquent les conditions de vie des communautés, notamment les femmes et les jeunes. En outre, ces activités seront alignées avec les normes environnementales standards. Le projet permettra aux communautés ciblées d'avoir la capacité requise pour assurer leur autonomisation ainsi que la réduction de la pauvreté.

En effet, l'approche inclusive utilisée, les actions de renforcement des capacités de production des communautés, particulièrement des femmes, en leur dotant d'équipements et outils nécessaires à leur développement en passant par des formations sur des techniques de transformation, conservation et commercialisation des produits du terroir jusqu'à la gestion comptable de leurs activités génératrices de revenus, ont contribué à apporter de changement notoires dans la vie des communautés vulnérables face aux effets néfastes du changement climatique.



Au plan opérationnel, les OSC deviennent des acteurs pleinement impliqués dans les initiatives nationales pour l'autonomisation des femmes et des jeunes.

---

#### IV. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

##### Résultats escomptés

Le résultat attendu de ce projet est de renforcer les capacités de résilience des populations vulnérables par la promotion des jeunes à partir d'une approche de réduction des inégalités et d'élimination de l'extrême pauvreté, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de la société civile et des services techniques déconcentrés, ainsi que celles des communautés à faire face aux crises alimentaires.

Les résultats du projet vont se baser sur les acquis des interventions de la première phase. Les interventions auront lieu dans les localités des communes de Laouissi et Lebher, Wilaya de l'Assaba et de Bouly et Ould Yengé, Wilaya de Guidimakha ; deux régions dont le taux de pauvreté est le plus élevé du pays (supérieur à 40%).

Le choix des localités s'est basé sur les résultats des analyses de vulnérabilité au niveau de la Wilaya de l'Assaba réalisées par le PNUD et la GIZ en 2016/2017 dans le cadre du Projet Alliance Mondiale contre le Changement Climatique et l'enquête FSMS pour sélectionner les groupes vulnérables principalement les jeunes femmes. Ces résultats permettront de réaliser les produits suivants :

**Produit 1** : Des moyens de subsistance alternatifs, résilients, respectueux de l'environnement et rentables, sont renforcés et développés au profit des groupes de femmes et de jeunes.

Pour atteindre ce produit, les activités principales suivantes seront réalisées :

- ✓ Activité 1.1 Former des producteurs/productrices en techniques de transformation agroalimentaire, commercialisation des produits locaux, en gestion entrepreneuriale de base et en métiers (réparation/entretien des motopompes, coupe/couture et mécanique des engins à deux roues) ;
- ✓ Activité 1.2 Encadrer et doter les coopératives féminines et les associations des jeunes d'équipements (machines à coudre, moulins à grain, congélateurs solaires, matériels de clôtures, semences, outils horticoles, boutiques communautaires, motopompes) ;
- ✓ Activité 1.3 Construire/Réhabiliter des infrastructures communautaires de production (digues, points d'eau, parc de vaccination du bétail, distribution de foyers améliorés etc.) ;
- ✓ Activité 1.4 Faire un plaidoyer pour l'ouverture du marché aux produits locaux et l'accès des producteurs au crédit/sources de financement ;
- ✓ Activité 1.5 : Mener des campagnes de sensibilisation et de communication sur l'entreprenariat des femmes et des jeunes.

**Produit 2** : Les capacités nationales d'exécution, coordination, et de suivi des opportunités d'emploi des femmes et des jeunes sont renforcées

- ✓ Activité 2.1 Renforcer les capacités nationales en matière d'exécution, de coordination et de suivi des opportunités d'emplois pour les femmes et les jeunes ;

- ✓ Activité 2.2 Organiser des sessions de formation sur l'approche genre et le développement ;
- ✓ Activité 2.3 Organiser des visites interrégionales et sous-régionales d'échanges d'expériences (voyages d'études).

L'objectif de ces activités est de permettre le renforcement des capacités des groupements féminins et des jeunes en gestion, organisation et en techniques de transformation des produits locaux. Il s'agira de renforcer et de consolider les acquis des phases précédentes, dans une optique de pérennisation des investissements (formations réalisées, infrastructures, équipements, etc.). Les actions d'intervention consisteront aussi à instaurer un dialogue et renforcer les liens entre les organisations féminines et jeunes et les parties prenantes institutionnelles du projet (Services techniques de l'Etat : Ministère de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Famille, MEJS, Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et les services du Ministère du Développement Rural, les services du Ministère de l'Environnement, les autorités locales (communautaires, communales, inspection départementale et délégations régionales des autres départements techniques), les ONG nationales.

Sous le leadership du MEJS, des partenariats, synergies et complémentarités sont prévus avec d'autres agences du Système des Nations Unies : ONU-FEMMES, BIT, PAM, FAO, mais aussi avec des ONG internationales (World Vision, CARITAS), l'Union européenne qui opèrent déjà dans les domaines de la protection des femmes, de l'emploi des jeunes, de la résilience, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la préservation des ressources naturelles.

Globalement, le programme SAFIRE constituera le soubassement des synergies et partenariat à bâtir avec les différentes parties prenantes.

Le projet sera articulé avec les mécanismes nationaux de promotion des emplois dans le cadre du plan national de riposte post COVID19.

Des formations en métiers et gestion de PME seront organisées pour 2000 jeunes dont 1700 femmes. Il s'agira de renforcer les capacités des bénéficiaires, d'initier et développer des activités génératrices de revenus (AGRs).

Les centres de formation professionnelle, notamment le Centre de Formation et de Promotion Féminine et le Centre Formation des Agriculteurs de Boghé, seront mis à profit afin de mieux optimiser les capacités des femmes en particulier et des jeunes.

Le projet assurera la sécurisation de périmètres maraîchers et pluviaux pour lutter contre la divagation animale afin de réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Il installera aussi des mises en défens pour la disponibilisation des fourrages durant la période des soudures et distribuera des foyers améliorés afin de lutter contre la déforestation.

Par ailleurs, des kits et des équipements (moulins, kits pour teinture, matériel fabrication du savon, matériel agricole, etc.) seront mis à disposition de coopératives féminines et associations des jeunes dans la zone d'intervention du projet.

En fin, le projet réhabilitera et construira des infrastructures communautaires (adduction d'eau potable, parc de vaccination etc.).

Dans le cadre de la promotion et de valorisation des produits locaux, des campagnes de sensibilisation et de communication sur l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes seront menées en partenariat avec les fédérations régionales des éleveurs et agriculteurs de deux wilayas et les autres institutions spécialisées dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Ces incubateurs, à travers leur expertise et grâce aux liens qui seront tissés grâce à la foire, pourront accompagner les groupements féminins après la clôture du projet.

Les bonnes pratiques seront diffusées et partagées à travers les voyages d'échanges d'expériences et la foire exposition vente sur les produits locaux transformés par les agriculteurs et les groupements des femmes accompagnés par le projet. Un bilan des apprentissages du point de vue de la dimension sociale, organisationnelle et technique, sera mené en partenariat avec les autorités locales et les services techniques de l'Etat. Un document de capitalisation sera réalisé pour partager l'expérience avec les autres agences (SNU, ONG Internationale et nationale), et éventuellement à d'autres partenaires techniques et financiers.

#### **Dispositif de Coordination et de Gestion du projet :**

Afin d'assurer une efficacité ainsi qu'une durabilité, le dispositif de coordination sera multi-acteurs, sous la houlette du MEJS, avec un mandat clairement défini pour chacun des organes qui le composent :

- Groupe Thématique Emploi des Jeunes et des Femmes;
- Comité Technique
- Unité de gestion du projet (Conseiller Technique Emploi et Moyens de Subsistance, Expert Autonomisation des Femmes, Assistant aux Opérations, Expert Suivi Evaluation, Expert Communication et Visibilité, Directeur des Opérations, Expert Achat).

#### **Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés :**

Ce projet constitue une contribution catalytique à la mise en œuvre de la priorité emploi du programme national de relance post COVID19. Les interventions seront cofinancées avec le Gouvernement, dans la perspective d'une mise à l'échelle à travers une coordination des acteurs. Les ressources financières allouées en vue de l'obtention des résultats escomptés par le projet pour une période de douze mois (12 mois) sont estimées à 1 493 628USD.

Ces ressources appuieront le projet dans l'exécution des activités nécessaires à l'atteinte de ses objectifs. Pour ce faire, il s'agira de mobiliser des ressources humaines (Staff du PNUD, Consultants, ONG nationales et personnes ressources compétentes), acquérir des équipements en conformité avec les besoins exprimés par les populations bénéficiaires et en conformément aux procédures du PNUD.

Dans ce cadre, les fonds destinés aux activités pour l'obtention des produits visés par le projet sont déclinés dans le cadre des ressources et des résultats.

#### **Partenariats :**

AMB

AMB

Le projet sera exécuté en étroite collaboration avec les structures étatiques et non étatiques, dont les missions et les activités couvrent les domaines d'interventions ciblés. Le partenariat sera réalisé prioritairement avec les structures ci-après :

- **Ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports** : Ce département sera le principal partenaire et le département d'ancrage national du projet.
- **Ministère du Développement Rural** : impliqué au niveau des activités relatives à l'agriculture et à l'élevage ;
- **Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable** : Le partenariat avec cette structure sera axé sur les actions de durabilité environnementale et du respect des normes en vigueur ;
- **Le Ministère des Affaires Sociales de l'Enfance et de la Famille** : ce département sera impliqué dans la mise en œuvre afin de s'assurer de l'implication effective des coopératives féminines en vue d'appuyer leur autonomisation à travers l'organisation et la gestion des coopératives ;
- **Les Organisations de la Société Civile** : Elles auront un rôle à jouer dans la mise en œuvre des activités à travers des actions de formation, de sensibilisation et d'encadrement des bénéficiaires. Les leaders d'opinions et les notabilités seront à cet effet sensibilisés et impliqués afin transmettre des messages relatifs à la promotion des femmes et leur implication dans la vie de la communauté, notamment l'accès à l'emploi.
- **Les organisations non gouvernementales** : capitaliser sur l'expérience et les acquis des ONG œuvrant dans les domaines ciblés ;
- **Le secteur privé** (patronat, banques, opérateurs économiques, institutions de microfinances, fédération des agriculteurs, celle des éleveurs, etc.) ;
- **Agences du SNU et hors SNU** : capitaliser leurs expertises en matière de protection et de promotion des droits des couches vulnérables et la promotion de l'emploi pour la durabilité des investissements et des initiatives mises en place ;
- **Les institutions en charge de la formation professionnelle, de l'emploi et de la promotion féminine** ;
- **Organisations faitières.**

#### Risques et hypothèses :

Un certain nombre de risques doivent aussi être pris en compte et, dans la mesure du possible, gérés, pour une efficacité et une efficacité dans la mise en œuvre du projet :

Risques identifiés	Stratégie d'atténuation des risques
<b>Mobilité Administrative</b> : Changement d'organigrammes ou de responsabilités au niveau des acteurs et des parties prenantes	S'assurer de la fonctionnalité du mécanisme de gestion (capacitation institutionnelle)
<b>Risques de conflits sociaux</b> : conflits entre communautés, entre agriculteurs et éleveurs, conflits fonciers	-Mettre en place un mécanisme de prévention et/ou de gestion des conflits. -Sensibilisation des leaders d'opinions (chefs de villages, imams, etc.)
<b>Risques environnementaux</b> : aléas climatiques	Concevoir des mécanismes d'intervention moins dépendants des aléas climatiques.

*Handwritten mark*

*Handwritten mark*



Risque financier : Récession, incapacité de mobilisation des ressources complémentaires pour la pérennisation des acquis du projet	Convenir d'une approche conjointe de mobilisation de ressources, notamment publiques et aussi endogènes.
Risque sanitaire : impact de la COVID 19 sur la mise en oeuvre des activités	-Application stricte des mesures/gestes barrières lors des interventions dans le cadre du projet. -Mettre place et renforcer les mesures d'intervention à distance
Faible engouement des jeunes femmes : réticence des jeunes femmes à exercer certaines activités, comme l'agriculture	-Renforcer la sensibilisation et mettre en place des mécanismes d'incitation. -Sensibiliser sur les mariages précoces.

#### Implication des parties prenantes :

Dans le cadre de l'exécution du projet, le PNUD impliquera l'ensemble des parties prenantes pouvant impacter positivement la bonne exécution des activités du projet. Il s'agit : i) des bénéficiaires directs (les populations des communautés cibles, les organisations paysannes et associations de femmes et de jeunes) ; (ii) des autorités locales ; (iii) des structures décentralisées et déconcentrées, des partenaires de mise en œuvre (départements ministériels concernés, secteur privé et prestataires de services) ; (iii) des institutions de développement local notamment les cadres de concertation au niveau régional et départemental ; (iv) des programmes publics intervenant dans la zone ; (v) des organismes et ONG (nationales et internationales) qui interviennent dans la zone.

#### Les groupes cibles :

Les groupes cibles directs du projet sont :

- 2000 jeunes (dont 300 hommes et 1700 femmes) ;
- 20 coopératives féminines et groupement d'agriculteurs ;
- 10 associations de jeunes ;
- 5 acteurs de développement dont les ONG et les services techniques (MEJS, MDR, MEDD, MASEF etc.).

Les bénéficiaires directs seront choisis en fonction de critères objectifs préalablement établis selon un mécanisme participatif et inclusif. Les critères sont liés au degré de vulnérabilité de la commune, aux facteurs de risques de catastrophes, aux possibilités d'intervention d'autres Agences des Nations-Unies ou à l'existence de projets de développement structurant dans la zone.

#### Coopération Sud-Sud et triangulaire :

Le projet s'attellera à bénéficier de l'expérience dans le domaine de la mise en œuvre des projets similaires dans les pays voisins, comme le Sénégal, le Mali, voire au-delà des pays de l'immédiat voisinage à travers des voyages d'études/échanges d'expériences. Il s'agira notamment des pays qui ont déjà une longue tradition en matière de renforcement de la résilience des communautés et des femmes en particulier.

AD3

AD3

### **Gestion des connaissances :**

En matière de gestion des connaissances, les évaluations, les études, les rapports de projet seront publiés et disponibles en format physique et numérique et accessibles sur intranet et en ligne. Elle couvre les principales dimensions suivantes :

- La documentation et la capitalisation des meilleures pratiques et des expériences probantes développées avec l'appui du projet ;
- La diffusion et la vulgarisation des différents outils méthodologiques développés par le projet et la création d'une base de données sur les connaissances (comportant les études et travaux réalisés) pour faciliter l'accès des institutions, des chercheurs, des OSC et des populations aux informations stratégiques et améliorer le niveau de connaissance. Les liens avec des institutions de recherches, notamment universitaires, viendront appuyer la collecte et l'analyse de données désagrégées.

### **Communication et sensibilisation :**

En termes de visibilité, le chargé de communication au sein du bureau du PNUD travaillera avec l'équipe du projet pour les publications dans la presse et la diffusion télévisée des événements du projet. Les médias publics et privés seront largement impliqués dans les actions du projet.

Des outils et des messages clés et ciblés seront identifiés et diffusés à travers les canaux adéquats tout au long de la durée de mise en œuvre du projet.

L'évaluation finale du projet sera présentée et partagée avec les autorités et les partenaires.

### **Durabilité et amplification :**

Le projet est conçu pour consolider les acquis et avoir un impact durable à long terme auprès des communautés et au niveau national. La durabilité est l'une des préoccupations centrales du projet et elle sera favorisée par certains facteurs qui sont déterminants dans la pérennisation : (i) le renforcement des capacités des institutions nationales au niveau central, sectoriel et régional ; (ii) le renforcement des capacités des communautés, notamment les femmes, pour assurer une continuité des activités et la transmission des savoirs ; (iii) l'ancrage du projet au niveau des services déconcentrés et décentralisés de l'État ; (iv) planification de la mise à l'échelle thématique, géographique et dans la durée du projet, y compris à travers la mobilisation des ressources et le renforcement des partenariats. Elle sera globale et assurée à travers un fort leadership et implication effective du Gouvernement et des communautés à la base dans l'exécution de ce projet. Elle se fera à travers le développement des capacités pour promouvoir la transparence, la coordination, l'efficacité et le partenariat.

D'autre part, la participation communautaire doit guider les différentes étapes du projet, y compris l'identification des bénéficiaires et des zones spécifiques, la mise en œuvre ainsi que le suivi des activités. Le projet investira dans le renforcement des capacités et assurera un accompagnement à travers des temps d'échanges et de partage des connaissances et compétences nécessaires pour la continuité du projet. Le projet prévoit que la participation de membres de la communauté et des dirigeants permettra d'accroître l'appropriation et la durabilité. Le projet construira des partenariats avec des intervenants clés dans les domaines respectifs.

Les leçons apprises et les outils développés au cours de la mise en œuvre du projet seront partagés pour devenir des références et des opportunités d'apprentissage pour des autres initiatives similaires en cours ou à venir.

---

**V. GESTION DU PROJET**

Le projet sera exécuté selon la modalité d'exécution nationale par le Ministère en charge de l'Emploi qui sera redevable des résultats du projet. En vue d'accompagner une exécution fluide et efficiente des activités conjointement planifiées, le PNUD apportera à ce département Ministériel l'appui dans la gestion quotidienne du financement et les conseils techniques pertinents. La coordination stratégique sera exécutée par le Ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports en étroite collaboration avec le Ministère des affaires sociales (MASEF) et les ministères en charge du développement rural et de l'environnement. La coordination opérationnelle sera assurée par une équipe conjointe de gestion du projet, dotée d'expertises en matière de promotion d'activités génératrices de revenus; d'autonomisation des jeunes, notamment des femmes; de suivi-évaluation et de communication sociale.

La Direction Nationale de l'Emploi coordonnera l'identification des bénéficiaires avec le MASEF et les mairies des localités cibles du projet. L'encadrement technique des activités sera assuré par des ONG spécialisées et des partenaires du secteur privé dans le cadre d'accords de partenariats formalisés par le PNUD.

Tous les recrutements, les achats de biens et de services seront pilotés par le PNUD selon les règles de la transparence et de la compétitivité, conformément aux procédures du PNUD. Des Accords à Long Terme (LTAs) existants avec d'autres agences locales seront utilisés dans la mesure du possible.

Le bureau de pays du PNUD fournira des services d'appui au projet dans les domaines : (i) des activités liées aux ressources humaines (RH), y compris le recrutement de personnel du projet et de consultants, la délivrance des contrats du personnel du projet et consultants, etc. ; (ii) des activités d'achat de biens et services pour le projet ; (iii) des transactions financières, etc. et facturera le DPC selon le barème des dépenses d'appui direct. Le bureau du PNUD appliquera le Direct Project Costing (DPC).

Pour couvrir les coûts liés à la prestation des services ci-dessus, le PNUD réalisera une déduction sur le montant calculé à sur base des coûts réels (proforma costs), conformément à l'usage dans le système des Nations Unies.

Un audit du projet sera effectué conformément aux règles appliquées aux financements PNUD et d'éventuels autres bailleurs qui pourraient contribuer.

---

**VI. CADRE DES RESULTATS**

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE	CIBLES (par fréquence de recueil des données)			MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES
				Semestre 1	Semestre 2	FINAL	
Produit 1 : Des moyens de subsistance alternatifs, résilients, respectueux de l'environnement et rentables, sont renforcés et développés au profit des groupes de femmes et des jeunes.	1.1 Nombre de producteurs/productrices formés	Projet	104	1000	1000	2104	Rapports de formations
	1.2 Nombre de coopératives féminines et d'associations de jeunes encadres dotées d'équipements	Projet	87	25	25	137	PV de réception des équipements
	1.3 Nombre d'infrastructures communautaires de production construites et/ou réhabilitées et fonctionnelles	Projet	22	10	10	42	PV de réception des ouvrages
	1.4. Nombre d'initiatives l'ouverture du marché aux produits locaux et l'accès des producteurs au crédit/sources de financement.	Projet	0	5	5	10	Rapport d'activités

MS

MD

	1.5 : Nombre de campagnes de sensibilisation et de communication menées	Projet	0	5	10	15	Rapports d'activités
Produit 2 : Les capacités nationales d'exécution, de coordination, et de suivi des opportunités d'emploi des femmes et des jeunes sont renforcées	2.1 Nombre de cadres dont les capacités ont été renforcées en matière d'exécution, de coordination et de suivi des opportunités d'emplois améliorés	Projet	0		15 (minimum)	15 (minimum)	TDRs Rapports de formations Rapport d'auto-évaluation de la formation
	2.2 Nombre de sessions de formation organisées	Projet	0	2	4	6	Rapports de formations
	2.3. Nombre de personnes ayant bénéficié des visites interrégionales et sous-régionales d'échanges d'expériences (voyages d'études)	Projet	200	20	30	250	Rapport visites d'échanges
Unité de Gestion du Projet	Conseiller Technique Emploi et moyens de subsistance (100% sur le projet)		0	1		1	TDRs et Contrats
	Expert autonomisation des femmes (Consultant)		0	1		1	TDRs et Contrats
	Assistant aux Opérations (basé au bureau de la Coordination des Projets d'Emploi)		0	1		1	TDRs et Contrats
	Expert Suivi-Evaluation (50% sur le projet)		1			1	TDRs et Contrats
	Expert en communication et visibilité (30% sur le projet)		1			1	TDRs et Contrats

AD3

AD



	Expert Achat (50% sur le projet)		1		1	TDRs et Contrats
	Directeur des opérations (50% sur le projet)		1		1	TDRs et Contrats
	Expert National Emploi (100%TRAC)		1		1	TDRs et Contrats
	Equipement		0	1	1	Spécifications techniques Factures Bordereaux de livraison

AS

AS

## VII. SUIVI ET ÉVALUATION

### Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires Éventuels	Coût Éventuel
<b>Suivre les progrès vers les résultats</b>	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du CRR afin de déterminer les progrès du projet 1% vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.	PNUD, MEJS	7000
<b>Suivre et gérer les risques</b>	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	PNUD, MEJS	0
<b>Apprendre</b>	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	PNUD, MEJS	0
<b>Assurance qualité du projet</b>	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuel	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.	PNUD	0
<b>Revoir et Prendre des</b>	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les	Au moins semestriel	Les données sur les	PNUD, MEJS	2000

<b>mesures correctives</b>	actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.		performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de suivi élargi aux partenaires et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.		
<b>Rapport du projet</b>	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)		PNUD, MEJS	2000
<b>Revue du projet</b>	Le <b>Groupe Thématique</b> effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de suivi effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	Semestriel	Il convient que le comité de suivi examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	PNUD, MEJS, Membres du Groupe Thématique (GTEJF)	2000

**Plan d'évaluation**

Titre de l'évaluation	Partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet du CPDD/CPD	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Évaluation finale	Évaluateur externe	Strengthen effective, accountable and inclusive governance	Les services Techniques travaillant dans le domaine en question de société civile et les groupes marginalisés afin d'améliorer les conditions de vie des communautés	2 mois avant fin du projet	PNUD, MEJS, Consultant National Externe	15.000 USD Fonds du projet

*MD*

*MD*

VIII. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par semestre			PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		S1	S2	Final		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
<b>Produit 1:</b> Des moyens de subsistance alternatifs, résilients, respectueux de l'environnement et rentables, sont renforcés et développés au profit des groupes de femmes et des jeunes.	Activité 1.1 Former des producteurs/Productrices en techniques de transformation agroalimentaire, commercialisation des produits locaux, en gestion entrepreneuriale de base et en métiers (réparation/entretien des motopompes, coupe/couture et mécanique des engins à deux roues)	50 000	50 000	100 000	PNUD/MJ ES	Funding Windows	Consultants Ateliers Travelling	100 000
	Activité 1.2 Encadrer et doter les coopératives féminines et les associations des jeunes d'équipements (machines à coudre, moulins à grain, congélateurs solaires, matériels de clôtures, semences, outils horticoles, boutiques communautaires, motopompes.)	100 000	122270	222 270	PNUD/MJ ES	Funding Windows	Contrats Équipements Travelling	218 490
	Activité 1.3 Construire/Réhabiliter des infrastructures communautaires de production (digues, points d'eau, parc de vaccination du bétail, distribution de foyers améliorés etc.)	90 000	100000	190 000	PNUD/MJ ES	Funding Windows	Contrats Équipements Travelling	190 000
	Activité 1.4 Faire un plaidoyer pour l'ouverture du marché aux produits locaux et l'accès des producteurs au crédit/sources de financement.	10 000	20 000	30 000	PNUD/MJ ES	Funding Windows	Contrats Équipements	30 000
	Activité 1.5: Mener des campagnes de sensibilisation et de communication sur l'entreprenariat des femmes et des jeunes.	5 000	10 000	15 000	PNUD/MJ ES	TRAC/MJES	Contrat prestation de services	15 000



Total produit 1										553 490
Produit 2 : Les capacités nationales de d'exécution, de coordination, et de suivi des opportunités d'emploi des femmes et des jeunes sont renforcées	Activité 2.1 Renforcer les capacités nationales en matière d'exécution, de coordination et de suivi des opportunités d'emplois pour les femmes et les jeunes	25 000	25 000	50 000	PNUD/MJ ES	Funding Windows	Consultants Ateliers Travelling	50 000		
	Activité 2.2 Organiser des sessions de formation sur l'approche genre et le développement	10 000	20 000	30 000	PNUD/MJ ES	PNUD	Ateliers	30 000		
	Activité 2.2 Organiser des visites interrégionales et sous-régionales d'échanges d'expériences (voyages d'études)	0	50 000	50 000	PNUD/MJ ES	MEJS	Consultants Ateliers Travelling	50 000		
Total Produit 2										130 000
Gestion du Projet	Unité de Gestion	250 000	250 000	500 000	PNUD/MJ ES	Funding Windows/ TRAC /	Coûts personnels	500 000		
	Coûts de gestion	7 500	7 500	15 000	PNUD/MJ ES	Funding Windows	Traveling	15 000		
	Équipement	100 000	75 000	175 000	PNUD/MJ ES	PNUD	Équipement	175 000		
	Suivi Evaluation	0	15 000	15 000	PNUD/MJ ES	PNUD	Consultant	15 000		
Total Gestion de projet										705 000
GMS (7%)										104 510
<b>TOTAL</b>										<b>1 493 000<sup>1</sup></b>

<sup>1</sup> Les ressources planifiées sont disponibles à 100%.

---

## **IX. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION :**

Un groupe Thématique dénommé « Emploi des Jeunes et des Femmes » sera mis en place par le projet, et placé sous la co-présidence du Ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et du Sport, et du PNUD. Ce cadre aura la charge de la validation des orientations technique du projet, son articulation avec les initiatives nationales dans le secteur de l'emploi et le renforcement des partenariats. Ces Termes de Référence seront élaborés au démarrage du projet.

Le Groupe Thématique Emploi des Jeunes et des Femmes fonctionnera en coordination avec le Comité de Suivi Stratégique du Programme de Croissance Inclusive. Ce comité, ouvert à l'ensemble des acteurs et partenaires des secteurs productifs, se réunit une fois par an, ou à tout moment à la demande d'une des parties prenantes, sous la présidence du Ministère de l'Economie et du PNUD. Les modalités des rencontres seront définies selon les circonstances, notamment sanitaires. Les termes de référence de ce comité sont disponibles.

Le Ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports (MEJS), le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), le Ministère du Développement Rural (MDR) et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable seront les institutions gouvernementales responsables de la mise en œuvre du projet en collaboration avec le PNUD, chacune dans le domaine qui le concerne.

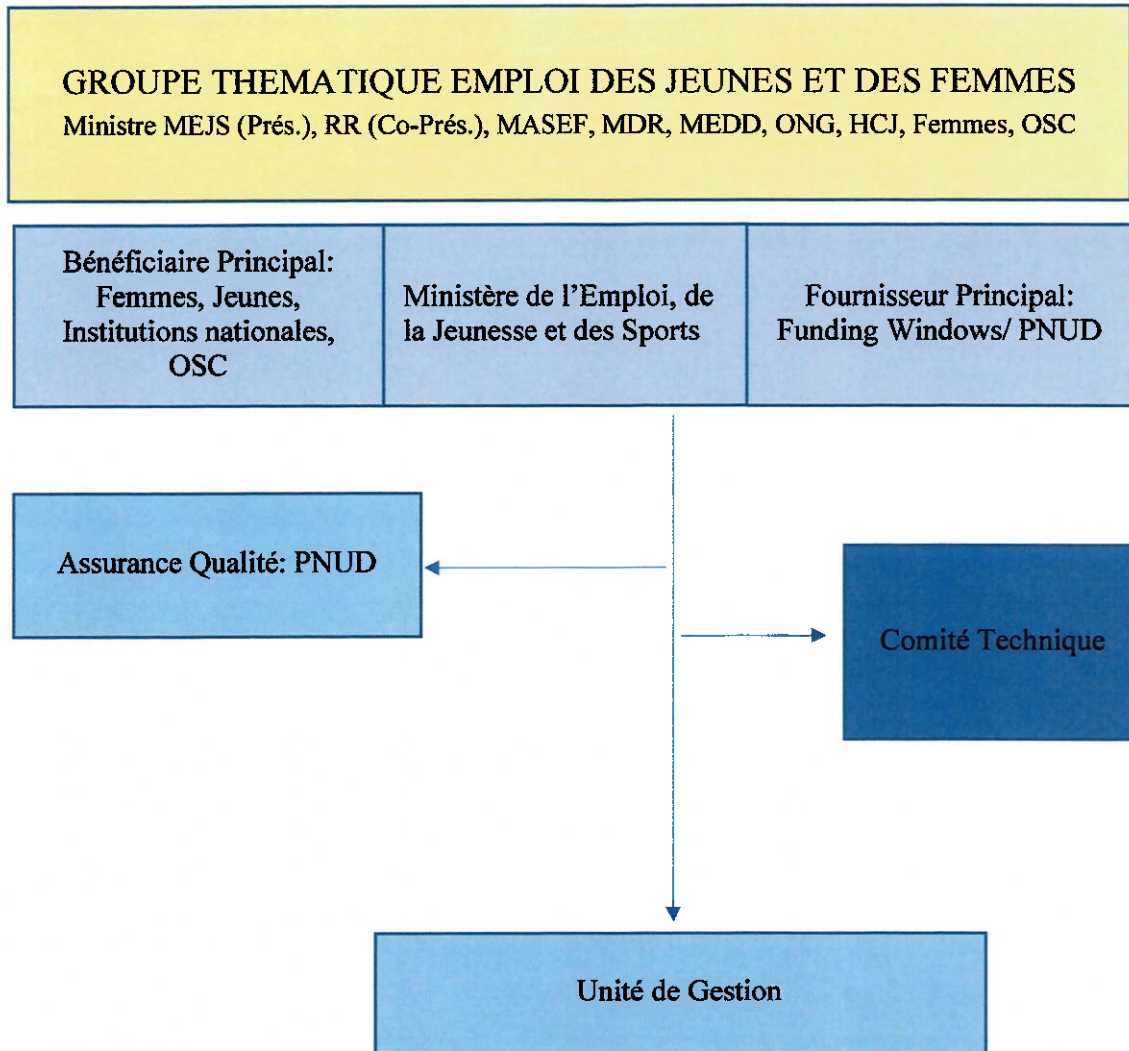
Le PNUD Mauritanie assurera le contrôle et la gestion du budget global du projet. Il lui appartiendra d'effectuer le suivi de la mise en œuvre du projet, d'assurer un rapportage en temps utile au PNUD à New York des progrès réalisés. Il lui appartiendra également d'engager les expertises et autres ressources nécessaires au projet et de gérer les contrats requis. En outre, il facilitera la coordination et la constitution de réseaux avec d'autres initiatives et institutions connexes dans le pays, notamment dans la zone d'intervention du projet.

Une équipe de gestion du projet sera mise en place, dotée d'expertises en matière de promotion de l'emploi, du genre, du suivi évaluation et de communication sociale. Cette équipe sera installée au sein de la Direction Nationale de l'Emploi.

Pour assurer l'atteinte des objectifs et des résultats, il est essentiel que l'avancement des différents éléments du projet soit suivi de près par les parties prenantes et les autorités locales clés. A cet effet, il est nécessaire d'affiner et finaliser les programmes de travail et le dispositif de mise en œuvre détaillés et propres à chaque élément. Ceci vise à faciliter l'identification précoce de risques potentiels au regard du bon achèvement du projet à l'aide d'une gestion adaptative et de mesures correctrices rapides, en tant que de besoin.

Dans ce cadre, un comité technique ouvert à l'ensemble des acteurs et partenaires techniques spécialisés sera mis en place en vue de valider les documents opérationnels du projet, et veiller à éviter les duplications avec les interventions en cours dans le secteur.

Le dispositif de coordination et de gestion est présenté comme suit<sup>2</sup> :



<sup>2</sup> Le Groupe Thématique servira de plus haute instance de gouvernance du projet et fonctionnera en collaboration avec le Comité de Suivi Stratégique du Programme de Croissance Inclusive.

10/2

10/2

---

## X. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de la Mauritanie et le PNUD, signé le 19 Juillet 1979. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par le Gouvernement de la Mauritanie (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

---

## XI. GESTION DES RISQUES

1. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA *[ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet]*, la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation. À cette fin, le Partenaire de réalisation :
  - a) met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
  - b) assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire de réalisation et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.
3. Le Partenaire de réalisation convient de déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999), laquelle liste peut être consultée à [https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq\\_sanctions\\_list](https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list).
4. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
5. Le Partenaire de réalisation est tenu : a) de mener les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) de mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) de s'employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD

veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

6. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
7. Le Partenaire de réalisation prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou l'emploi des fonds du PNUD. Le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
8. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent au Partenaire de réalisation : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire de réalisation accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à [www.undp.org](http://www.undp.org).
9. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD a l'obligation d'enquêter sur tout aspect de ses projets et programmes. Le Partenaire de réalisation est tenu d'accorder sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire de réalisation (et à ceux de ses consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte le Partenaire de réalisation pour trouver une solution.
10. Les signataires du présent Document de projet s'informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d'emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsque le Partenaire de réalisation a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

11. Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.



Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire de réalisation convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

*N.B.:* Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

12. Chaque contrat émis par le Partenaire de réalisation en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds du Partenaire de réalisation est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
13. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouvrés au PNUD.
14. Le Partenaire de réalisation est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

**Clauses Spéciales.** En cas de financement par le gouvernement dans le cadre du projet, les clauses suivantes devraient être insérées:

*Veillez insérer l'échéancier de paiements et les coordonnées bancaires du PNUD.*

1. La valeur du paiement, si celui-ci est effectué dans une devise autre que le dollar des Etats-Unis, est déterminée en appliquant le taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date du paiement. En cas de modification du taux de change opérationnel des Nations Unies avant l'utilisation complète des fonds par le PNUD, la valeur du solde toujours en sa possession à ce moment-là est ajustée en conséquence. Si dans un tel cas, une perte de valeur des fonds restants est enregistrée, le PNUD en informe le Gouvernement afin de déterminer s'il pourrait fournir un financement supplémentaire. En l'absence de financement supplémentaire, le PNUD peut réduire, suspendre ou mettre un terme à l'assistance devant être fournie dans le cadre du projet. Toutes pertes (y compris, sans toutefois s'y limiter, celles résultant de fluctuations de taux de change) sont imputées au projet.

2. L'échéancier des paiements ci-dessus tient compte de l'obligation d'effectuer les paiements avant l'exécution des activités envisagées. Il peut être modifié en fonction de l'avancement du projet.
3. Les fonds sont perçus et administrés par le PNUD conformément à ses règles, règlements, politiques et procédures.
4. Tous les comptes et états financiers doivent être libellés en dollars des Etats-Unis.
5. Si des augmentations [imprévues] de dépenses ou d'engagements sont anticipées ou réalisées (qu'elles soient dues à des facteurs d'inflation, à une fluctuation de taux de change ou à d'autres impondérables), le PNUD soumet au Gouvernement en temps opportun une estimation du financement complémentaire estimé nécessaire. Le Gouvernement fait tout son possible pour obtenir les fonds supplémentaires requis.
6. Si les paiements mentionnés ci-dessus ne sont pas reçus conformément à l'échéancier des paiements, ou si le financement supplémentaire requis conformément au paragraphe 1 ci-dessus ne peut être obtenu du Gouvernement ou d'autres sources, le PNUD peut réduire, suspendre ou mettre un terme à l'assistance devant être fournie dans le cadre du projet en vertu de cet Accord.
7. Conformément aux décisions et directives du Conseil d'Administration du PNUD reprises dans sa Politique de recouvrement au titre des mécanismes de financement autres que les ressources de base, les coûts indirects encourus par les entités du siège et des bureaux de pays du PNUD pour la fourniture de services généraux de gestion et d'appui sont imputés à la contribution. Pour couvrir ces coûts de gestion et d'appui, il sera imputé à la contribution une redevance équivalente à 7%. En outre, sous réserve qu'ils soient associés sans ambiguïté à ce projet, tous les coûts directs de mise en œuvre, y compris ceux encourus par le partenaire de réalisation, sont inscrits au budget du projet et imputables à un poste budgétaire spécifique et sont en conséquence à la charge du projet.
8. La propriété des équipements, fournitures et autres biens financés à partir de la contribution est dévolue au PNUD. Les questions relatives au transfert de propriété par le PNUD sont déterminées conformément aux politiques et procédures pertinentes du PNUD.
9. Le paiement ainsi que le projet sont exclusivement soumis aux procédures de vérification interne et externe prévues aux Règlement financier, règles de gestion financière et politiques du PNUD.

